



Le Dôme - Bât.5 - 1^{er} étage BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex

Tél.: 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 Fax: 01 41 56 04 19 http://bncgtairfrance.free.fr - e-mail: bncgtairfrance@free.fr

N° 50 - Roissy, le 8 juin 2006

DECLARATION DU SYNDICAT CGT AIR FRANCE Lors de la rencontre Syndicats / Président Spinetta sur le Nouvel Accord Triennal (NAT)

Avant d'aborder ce pour quoi nous sommes réunis ici, nous tenons à exprimer notre surprise, notre désaccord, sur la méthode employée quant aux modalités de négociations du nouvel accord triennal.

Nous pensons en effet que c'est avoir peu d'égard pour ce que vous nommez les « partenaires sociaux » ou le « dialogue social » que d'avoir ouvert des discussions en aveugle, en l'absence de tout préambule, et d'avoir limité le champ des discussions et du possible à ce qu'on pourrait appeler « votre cahier de revendications », excluant d'emblée les autres thèmes que nous, comme d'autres, aurions souhaité voir abordés.

L'absence de ce préambule aura été d'autant plus préjudiciable à la qualité des échanges que sa rédaction détermine, selon nous, l'environnement juridique dans lequel ce texte s'inscrit.

Il s'agit en effet de savoir si cet accord s'inscrit ou pas dans un plan social dérogatoire au Code du Travail,

- impliquant plusieurs centaines, voire milliers, de suppressions d'emplois, puisque les milliers de départs en retraite d'ici 2009 ne seraient, dans la version provisoire du texte, compensées qu'à raison d'une embauche pour 3 mises en retraite forcées;
- 2) impliquant en outre autant, sinon plus, de modifications unilatérales des contrats de travail via l'imposition de mesures de mobilités géographiques et professionnelles non volontaires, pouvant conduire à des licenciements économiques en cas de refus.

A ce stade des discussions, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre la « visibilité », la « clarté », la « compréhension », la « logique » que vous déclariez vouloir donner aux salariés, ce sont vos mots, lors de la dernière Session du CCE. Nous ne savons ni d'où nous partons, ni où nous allons.

Nous n'avons ni le QUOI ni le POURQUOI. La rédaction actuelle du NAT ne traite que du COMMENT...

Nous serons d'autant plus attentifs à la rédaction de ce préambule que vous nous avez appris, Monsieur Spinetta, à être prudents, voire méfiants vis-à-vis de vos engagements et à les scruter à la loupe.

- 1. Qu'il s'agisse de l'APPE1, dont nous attendons toujours le bilan officiel, pour lequel vous vous étiez engagé à maintenir le périmètre des emplois et des activités (le temps nous manque, Monsieur Spinetta, pour faire l'inventaire des projets de suppressions d'activités et d'effectifs, tous secteurs confondus, qui ont émaillé la durée pendant laquelle l'APPE1 a été en vigueur. Mais comme nous vous savons attentif à nos écrits, nous ne nous y attardons pas...).
- 2. Ou qu'il s'agisse, plus récemment, de votre engagement à maintenir les salaires lors du basculement vers le régime ASSEDIC (la fiche de paie de mai est sans appel : nous perdons de l'argent !). Même si ce n'est pas le menu du jour, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler notre exigence d'ouverture de négociations afin :
 - a. de porter le taux de compensation à 2,5 % au nom de l'équité de traitement entre catégories professionnelles ;
 - b. d'inclure cette compensation sous forme d'augmentation de la valeur du point pour ne pas créer une double échelle des salaires chez le Personnel au Sol.

Un contexte...engageant!

Il n'appartient qu'à vous de lever nos inquiétudes et d'apporter aux salariés les gages de la sécurité professionnelle auxquels ils aspirent. L'attente est d'autant plus vive que :

- l'entreprise affiche prés de 700 millions € de bénéfices nets, du jamais vu dans l'histoire de la compagnie...;
- les gains de productivité explosent au rythme de 5-8 % par an depuis plusieurs années et qu'il en est prévu autant pour les années suivantes ;
- les économies liées aux synergies ne cessent d'être revues à la hausse ;
- le ratio d'endettement est parmi les meilleurs du marché ;
- la trésorerie immédiatement disponible avoisine les 4 milliards €:
- les prévisions de croissance de l'activité sont à + 4-6 %/an jusqu'en 2010 ;
- les dividendes versés aux actionnaires ont cru de 500 % depuis la privatisation en 2003 ;
- votre rémunération a cru de + 82 % l'an dernier et de + 37 % cette année ;
- Les salariés Air France, eux, ont du se contenter d'une augmentation générale anecdotique de + 1 % pour 2006, en deçà de l'inflation, et il en sera de même, ou presque en 2007.

La nécessaire garantie de l'emploi

Dès lors, notre première revendication porte sur la garantie de l'emploi.

Cette garantie passe par l'assurance que, étant 38 000 PS en 2006, nous soyons au moins 38 000 en 2009, voire 44 000 en tenant compte d'une croissance régulière de l'activité, et donc l'augmentation des effectifs de 5 %/an.

C'est la seule façon d'assurer à chacun des conditions de travail acceptables et d'assumer de manière solidaire le rôle économique et social qui incombe à Air France, dans un pays miné par le chômage de masse et la précarité.

A cet égard, qu'est devenu votre engagement concernant le passage à temps plein des salariés actuellement en temps partiels imposés ?

L'objectif du développement de l'emploi Air France nécessite aussi d'ouvrir des négociations sur le dossier des retraites, en vue de contractualiser le principe d'une embauche pour un départ en retraite, comme il suppose l'ouverture de négociations sur les retraites anticipées afin de réparer la pénibilité, voire l'amputation de l'espérance de vie subie par nombre de salariés.

Maintenir et développer l'emploi local Air France et respecter les contrats de travail

Mais vos responsabilités envers les salariés ne s'arrêtent pas là.

Nous exigeons l'engagement de votre part de garantir le périmètre des activités de l'entreprise, ce qui passe par le maintien et le développement de l'emploi local Air France (nous pensons particulièrement à la province et aux DOM). Un tel objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'étudier au cas par cas la réintégration des activités sous-traitées et l'ouverture de nouvelles liaisons (sans doute faudra-t-il revoir la logique du tout Hub et répondre aux besoins des usagers, des salariés et des collectivités). Pour la CGT, tout passager et fret Air France doit être traité par du personnel Air France.

Le maintien et le développement de l'emploi local Air France supposent enfin un engagement ferme et sans équivoque de votre part à ne procéder à aucune mutation géographique imposée.

Nous serons intransigeants sur ce point.

Dire que « l'entreprise s'engage à ce qu'il n'y ait pas de départs collectifs non volontaires pour motif économique » n'est pas suffisant. C'est, juridiquement parlant, laisser ouverte la possibilité de licenciements individuels pour motif économique (tant qu'ils seraient inférieurs à 10 sur une période de 30 jours), notamment en cas de refus de mutations géographiques imposées.

Redistribuer les gains de productivité liés aux nouvelles technologies

Enfin, il n'échappe à personne que les faramineux gains de productivité enregistrés par l'entreprise découlent directement du travail et de l'engagement de tous comme de l'invasion, dans tous les secteurs de l'entreprise, de nouvelles technologies de massification, voire d'automatisation totale du contact clientèle qui non seulement suppriment mécaniquement des emplois, mais détériorent en plus les conditions de vie et de travail des salariés, voire parfois portent atteinte à leurs libertés individuelles.

Cette politique est au cœur des multiples restructurations lancées en 2003-2004, dont les effets, délibérément dilués dans le temps, se font jour à présent.

Ces technologies ont un coût que seuls les efforts continus arrachés aux salariés, parfois au détriment de leur santé physique et mentale, ont permis de financer.

Un juste retour des choses s'imposent, lequel passe, pour la CGT, par une réduction supplémentaire du temps de travail.

Par ailleurs, un tel pilotage de l'entreprise par l'offre technologique appelle un contrôle accru des représentants du personnel sur les usages et finalités de ces technologies, si l'on ne veut pas que cela se traduise par une fuite en avant dont nous serions, in fine, tous victimes. Nous demandons à cet égard la création d'un comité paritaire central sur les nouvelles technologies.

Enfin, étant donné l'impact qu'ont ces technologies sur le contenu des emplois, une négociation s'impose sur une nécessaire revalorisation des métiers et filières Air France.

Par-delà les slogans et les brochures en papier glacé, assumer nos responsabilités « d'entreprise citoyenne »

Dernier thème sur lequel nous attendons des réponses et que nous voulons voir aborder dans le NAT, celui des responsabilités économiques et sociales d'une entreprise en excellente santé financière.

Qu'il s'agisse de la sûreté, des directives européennes sur l'assistance aéroportuaire ou la licence PN, nous avons fait connaître nos positions. Nous attendons de connaître vos intentions.

Nous prenons acte de l'engagement donné lors de la dernière Session du CCE de laisser aux négociations tout le temps nécessaire.

Néanmoins, nous souhaitons connaître plus précisément selon quel calendrier se poursuivront ces réunions.

Enfin, pour conclure, nous trouvons pour le moins problématique, alors que cet accord n'est pas finalisé ni mis en œuvre, que vous ayez déjà « anticipé » sur un certain nombre de décisions de nature à diminuer l'emploi Air France.

Nous parlons des « projets » de fermeture des agences Air France de Caen, Perpignan, Reims, de CAP 2007, de Latitude etc... la liste est longue.

Nous parlons encore de l'annonce faite au CE Commercial, de « scénarios » envisageant entre 15 et 55 fermetures d'agences Air France.

Nous parlons enfin des annonces informelles faites par vos représentants selon lesquelles les embauches seraient stoppées sur le Hub dès 2007, au plus tard 2008, pour reclasser les salariés des VAD.

Un prochain tract sera édité sur les réponses apportées par le Président Spinetta.